

RCS : LE PUY Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00052 Numéro SIREN : 434 666 111 Nom ou dénomination : SARL FRANCE GEOTHERMIE 43

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/004450

Bar copie
certifiée conforme

1

BILAN-ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023



N° 15949 * 05

Formulaire obligatoire (article 53.1 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		SARL FRANCE GEOTHERMIE 43		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		643 Rue Jean Baptiste Lamarck 43700 SAINT GERMAIN LAPRADE			
SIRET		4 3 4 6 6 6 1 1 1 0 0 0 2 7			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2	
				Exercice N clos le : 13/11/2022	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA			
Frais d'établissement *		AB		AC	
Frais de développement *		CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires		AF 5 055		AG 4 768 287	
Fonds commercial (1)		AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM	
Terrains		AN		AO	
Constructions		AP 10 550		AQ 10 550	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR 18 631		AS 14 265 4 366	
Autres immobilisations corporelles		AT 360 241		AU 196 622 163 619	
Immobilisations en cours		AV		AW	
Avances et acomptes		AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT	
Autres participations		CU 5		CV 5	
Créances rattachées à des participations		BB		BC	
Autres titres immobilisés		BD 100 108		BE 100 108	
Prêts		BF		BG	
Autres immobilisations financières *		BH 2 651		BI 2 651	
TOTAL (II)		BJ 497 240		BK 226 205 271 035	
Matières premières, approvisionnements		BL 146 544		BM 550 145 994	
En cours de production de biens		BN		BO	
En cours de production de services		BP 56 500		BQ 56 500	
Produits intermédiaires et finis		BR		BS	
Marchandises		BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX 777 171		BY 6 159 771 011	
Autres créances (3)		BZ 19 717		CA 19 717	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE	
Disponibilités		CF 1 277 460		CG 1 277 460	
Charges constatées d'avance (3)*		CH 2 577		CI 2 577	
TOTAL (III)		CJ 2 279 969		CK 6 709 2 273 260	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Ecart de conversion actif* (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 2 777 209		1A 232 914 2 544 295	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes CP		(3) Part à plus d'1 an : CR 8 864	
Clause de réserve de propriété *		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise SARL FRANCE GEOTHERMIE 43		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 200 430)	DA	200 430
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	20 043
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	826 055
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	227 370
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées*	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 273 898
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	4 400
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	4 400
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	152 338
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	34 048
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	551 956
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	284 684
	Dettes fiscales et sociales	DY	127 902
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	115 068
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	1 265 997	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 544 295	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 163 144
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Annexe

Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux règles en vigueur. L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les titres détenus par l'entreprise ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les stocks et en-cours sont évalués selon leur coût d'acquisition (biens acquis à titre onéreux) ou selon leur coût de production (biens produits).

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

Autres informations sur les règles comptables

Traitement des actifs

Dans le cadre de l'application aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005 des règlements CRC 2004-06 relatifs aux actifs et CRC 2002-10 et 2003-07 relatifs aux amortissements et dépréciations, il est précisé :

La dérogation applicable aux PME qui consiste à faire application des durées d'usage pour les immobilisations non décomposables a été appliquée.

Emprunts

Le coût des emprunts ayant servi au financement d'investissements n'est pas incorporé dans la valeur des actifs financés.

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Site et outils internet				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 359	409		4 768
Total	4 359	409		4 768
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
. Sur sol propre				
. Sur sol d'autrui	10 550			10 550
. Installation agencement aménag.				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 614	652		14 265
- Autres immobilisations corporelles				
. Instal, agencements, aménagements divers	880	3 312		4 192
. Matériel de transport	138 218	44 743		182 961
. Matériel de bureau	6 801	2 667		9 469
. Emballages récupérables, divers				
Total	170 063	51 374		221 437
Total général	174 422	51 783		226 205

Modes et durées d'amortissement

Désignation	Modes	Durées
<u>Immobilisations incorporelles</u>		
- Frais d'établissement		
- Frais de développement		
- Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	2 à 3 ans
- Fonds commercial		
- Autres immobilisations incorporelles		
<u>Immobilisations corporelles</u>		
- Terrains		
- Constructions	Linéaire	10 ans
- Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	5 ans
- Autres immobilisations corporelles		
. Instal, agencements, aménagements divers	Linéaire	5 ans
. Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
. Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
. Emballages récupérables, divers		

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré-premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour où la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Capitaux propres

Composition du capital social

Désignation	Actions ou parts sociales		
	Nombre	Valeur Unitaire	Total
Au début de l'exercice	1310	153,00	200 430
Emises dans l'exercice			
Remboursées dans l'exercice			
A la fin de l'exercice	1310	153,00	200 430
Augmentation de capital par incorporation de réserves			
Réduction de capital par prélèvement sur les réserves			

Dettes

Mouvements des emprunts de l'exercice

Désignation	Au début de l'exercice	Souscrits dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	A la fin de l'exercice
Emprunts auprès des établissements de crédit	122 944	71 067	41 728	152 282
Emprunts divers				
Total	122 944	71 067	41 728	152 282

SARL FRANCE GEOTHERMIE 43
Société à responsabilité limitée au capital de 200 430 €
Siège social : 643 Rue Jean-Baptiste Lamarck
43700 ST GERMAIN LAPRADE
434 666 111 RCS LE PUY EN VELAY

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1^{er} JUIN 2023**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à **227 370,31 €** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	227 370,31 €
-------------------------------	---------------------

* A titre de dividendes aux associés	119 865,00 €
Soit 91,50 € par part	

Le solde	107 505,31 €
-----------------	---------------------

*** En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 933 560,05 €.**

Il est précisé que cette distribution de dividendes, d'une somme de CENT DIX NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE CINQ EUROS (119 865 €), est, par dérogation aux dispositions statutaires, répartie entre les associés de manière égalitaire.

Ainsi, lesdits dividendes sont attribués par tiers à Madame Nelly GERPHAGNON, Monsieur Florian MARCON et Monsieur Jean-Luc MARCON.

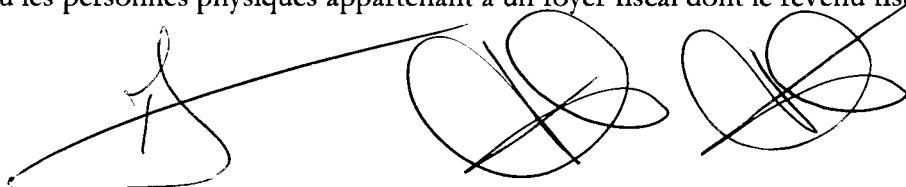
Il est également précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 119 865 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal



de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Approbation des comptes clos le 31.12.2021 :

Distribution d'une somme de 20 000 € ;
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000 €.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1^{er} juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

